

CHAMPIONNAT RÉGIONAL OPEN 2 – 3 A ORIOLLES (16)

Article 1 : Organisation

Le Championnat Régional de Cyclisme OPEN 2 & 3 est organisé par le club de l'AC4B représenté par son Président, Monsieur Philippe NADON, avec le soutien du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se déroulera à Oriolles (16) le dimanche 1^{er} juin 2025.

Article 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs de Nouvelle-Aquitaine des catégories OPEN 2 et OPEN 3. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Article 3 : Permanence et réunion des directeurs sportifs

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les coureurs se fait à la permanence de départ :

- Dimanche 1^{er} juin 2025 de 11h30 à 12h30 à la Salle des fêtes de ORIOLLES

Une réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des membres du Collège des Arbitres. Elle est fixée à 12h45 et aura lieu à la Salle des fêtes de ORIOLLES.

La permanence d'arrivée et le retour des dossards au même endroit.

Article 4 : Radio et véhicules d'assistance

La fréquence des radios vous sera communiquée le jour de l'épreuve.

Le dépannage neutre sera assuré par 2 véhicules du comité régional.

Les voitures de club sont autorisées à partir de 4 coureurs. L'ordre des voitures d'équipe sera défini lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 5 : Signalisation

La signalisation du parcours est matérialisée par des flèches horizontales de couleur jaune.





Article 6 : Appel des coureurs et départ

Mise en place sur la ligne de départ, route de Chillac, à partir de 13h15. Le départ sera donné à 13h30.

Article 7 : Ravitaillement

- Ouverture à la fin du 3^{ème} tour (km 32,100)
- Fermeture à la fin 9^{ème} tours (km 96,570)

Article 8 : Délais

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, devra respecter le code de la route.

Pour être classé, tout concurrent devra finir dans un délai inférieur à 20% du temps du vainqueur.

Article 9 : Protocole

Les coureurs suivants sont attendus au protocole, en tenue de cycliste aux couleurs du club avec lequel ils sont engagés pour l'épreuve :

- Les 3 premiers OPEN 2
- Les 3 premiers OPEN 3

Article 10 : Contrôle anti-dopage

Les organisateurs se conformeront à la réglementation antidopage du règlement FFC. Le contrôle aura lieu à la salle des fêtes d'Oriolles.

Article 11 : Pénalités

Le barème des pénalités applicable est celui prévu par le règlement de la FFC.

Article 12 : Zones vertes, délestage des déchets

Aucun véhicule de l'échelon course ne peut se délester des déchets en les jetant sur la chaussée ou dans les bas-côtés sous peine d'amende.

Pour les coureurs, le délestage des déchets doit se dérouler la façon suivante :

- de préférence auprès des véhicules de leur club
- dans la zone de délestage de déchets dite « zone verte » matérialisée par des panneaux début et fin

